

NOK INDEX ACCELERATOR NOTE

Émetteur : SG Issuer (Site internet du prospectus de l'Émetteur: <http://prospectus.socgen.com/disclaimer-page/redirect/26/>)

TITRE DE CREANCE PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE TOTALE EN CAPITAL, EN COURS DE VIE



Avis à tous les investisseurs : Le produit est réservé uniquement à des investisseurs ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les caractéristiques, les avantages et les risques du produit, acceptant de supporter les risques du produit, ayant la capacité financière de supporter la perte de leur capital investi, et qui n'exigent pas une liquidité immédiate de leur placement. La souscription d'un produit structuré requiert de répondre à ces exigences.

Type d'investissement : Ce produit est un titre de créance. En souscrivant à ce titre, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous rembourser à l'échéance finale un montant défini en fonction de l'évolution de l'indice Solactive Market Leaders. L'émetteur ne s'engage pas à rembourser la valeur nominale (soit 10 000 NOK par coupure) dans tous les cas. En cas de faillite ou de risque de faillite (par ex. faillite, défaut de paiement) de l'émetteur et/ou du Garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le montant investi.

NIVEAU DE RISQUE DU PRODUIT : 3 (Voir explications sur l'échelle de notation Société Générale Private Banking dans la section Mentions Légales et Avertissements Spécifiques et dans la section facteurs de risque en page 6 et 7)

Niveau de risque	0 - Très Faible	1 - Faible	2 - Moyen	3 - Elevé	4 - Très Elevé
Perte	95% de probabilité que le produit ne soit pas déprécié dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 5% de sa valeur dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 15% de sa valeur dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 30% de sa valeur dans 1 an	Au moins 5% de probabilité que le produit perde plus de 30% de sa valeur dans 1 an

INVESTISSEUR CIBLE :

Client avec un appétit pour des investissements de moyens à hauts risques et recherchant des rendements élevés avec la capacité de supporter une perte en capital.

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES (Pour plus d'informations, merci de se référer à la section Caractéristiques Principales)

Maturité	5 ans L'investisseur reconnaît pouvoir conserver ce produit sur toute la durée de vie du produit. Si l'investisseur décide de vendre des titres avant la maturité du produit, le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit en fonction des paramètres de marché.
Devise	NOK Quanto
Sous-jacent	Le Sous-jacent est l'indice Solactive Market Leaders 25 AR Index (WOLEAD Index). L'indice Solcative Market Leaders offre une exposition à 25 grandes entreprises ayant une positions dominantes dans leur secteur d'activité respectif. Les entreprises le composant sont sélectionnées sur leur performance. C'est un indice de rendement total net diminué d'un dividende synthétique de 4.5% par année. Cet indice est actuellement géré par Solactive AG. L'objectif d'un investissement dans cette structure est d'obtenir un retour sur investissement élevé avec la perspective d'une croissance du capital. Cela permet à l'investisseur de bénéficier de la forte rentabilité des entreprises leaders dans leur secteur d'activité, notamment grâce à leur fort pouvoir de négociation et à la qualité de leur management. Le but d'un investissement au travers de la structure choisie est de réduire le risque ou de gérer l'investissement de manière plus efficiente en utilisant des instruments dérivés (des instruments financiers dont la valeur est liée au prix d'un investissement sous-jacent, tel que des taux d'intérêt, des devises, des indices).
Participation	100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale <i>Sauf si faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du Garant</i>
Capital	Seuil minimum de remboursement de 100% par l'Émetteur à la Date de Maturité <i>Le capital investi est garanti par l'Émetteur seulement à la Date de Maturité.</i>
Émetteur / Garant de l'Émetteur	SG Issuer (Société Générale - Moody's A2 outlook: stable, Standard & Poor's A outlook: stable). L'émetteur et le Garant appartiennent au même groupe. L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant le cas échéant.

NOK INDEX ACCELERATOR NOTE DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Sous-jacent est l'indice Solactive Market Leaders 25 AR Index (WOLEAD Index).

SCENARIO ANTICIPE PAR L'INVESTISSEUR

Hausse du Sous-jacent.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS*

AVANTAGES

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le NOK Index Accelerator Note permet à l'investisseur de bénéficier de 100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le potentiel de gain à la Date de Maturité est illimité. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le NOK Index Accelerator Note sera remboursée à un seuil minimum de 100% du nominal investi à la Date de Maturité. (sujet au risque crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de l'Émetteur) | |

INCONVENIENTS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le seuil minimum de remboursement du capital est applicable uniquement à maturité. Le seuil minimum de remboursement du capital est de 100%. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le rendement à la Date de Maturité peut être inférieur au rendement d'un dépôt monétaire classique sur la même période. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur. Merci de se référer à la section Facteurs de Risques. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur ne perçoit pas les dividendes du Sous-jacent. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si l'investisseur décide de vendre des titres avant la maturité du produit, le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit en fonction des paramètres de marché. | |

**L'investisseur a été invité à se reporter aux facteurs de risques attachés au produit mentionnés dans le prospectus.*

MECANISMES*

(Chaque mécanisme est soumis au risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur et aux frais et taxes applicables)

Si le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit 100% du nominal investi et 100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Maturité.

Si le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit 100% du nominal investi à la Date de Maturité.

**Les Rendements évoqués sont Bruts, hors frais et taxes*

NOK INDEX ACCELERATOR NOTE

PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES - Exemples

Exemple 1 : Scénario Défavorable

- Le Sous-jacent clôture en-dessous du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit 100% de son nominal initial. Par exemple, si le sous-jacent clôture à 90% de son niveau initial à la Date de Constatation Finale, à la Date de Maturité l'investisseur reçoit 100% de son nominal initial. Ce qui correspond à un Rendement Actuariel Brut en NOK de 0,00%.

Exemple 2 : Scénario Neutre

- Le Sous-jacent clôture à ou au-dessus de 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, à la Date de Maturité l'investisseur reçoit 100% de la hausse du Sous-jacent plus son nominal initial à la Date de Maturité. Par exemple, si le sous-jacent clôture à 109,76% de son niveau initial à la Date de Constatation Finale, à la Date de Maturité l'investisseur reçoit $100\% + 9,76\% \times 100\% = 109,76\%$ de son niveau initial soit un Rendement Actuariel Brut en NOK de 1,88% équivalent au Rendement Actuariel Brut de l'obligation zéro coupon de l'émetteur pour la même maturité à la Date de Constatation Initiale.

Exemple 3 : Scénario Favorable

- Le Sous-jacent clôture au-dessus de 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, à la Date de Maturité l'investisseur reçoit 100% de la hausse du Sous-jacent plus son nominal initial à la Date de Maturité. Par exemple, si le sous-jacent clôture à 110% de son niveau initial à la Date de Constatation Finale, à la Date de Maturité l'investisseur reçoit $100\% + 10\% \times 100\% = 110\%$ de son nominal initial soit un Rendement Actuariel Brut en NOK de 1,92%.

Exemples fournis exclusivement à titre illustratif, ne donnant, par conséquent, aucune garantie quant au rendement réel.

Sauf si faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du Garant.

**Les frais et taxes ne sont pas inclus dans le calcul de rendement.*

Les notions de « capital » et « capital investi » utilisées dans ce document désignent la valeur d'une Coupure à la Date de Lancement

NOK INDEX ACCELERATOR NOTE

PRODUIT STRUCTURÉ

Un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, (...) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

PRODUIT STRUCTURÉ AVEC UN REMBOURSEMENT MINIMUM EN CAPITAL - L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et du Garant de l'Émetteur.

Le produit comporte un remboursement minimum du capital (minoré des taxes et frais applicables au cadre de l'investissement, et hors fiscalité applicable). Ce remboursement minimum en capital est applicable uniquement à maturité (ce minimum est prédéfini à la création du produit et devrait être inférieur au capital initial investi) Si le niveau de remboursement minimum en capital n'est pas de 100%, il y a une possibilité qu'une part du capital initial investi soit perdue à maturité.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Le principal risque associé à ce type de produit est un risque de perte en capital en cours de vie, lié aux fluctuations des marchés de capitaux. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au remboursement minimum en capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre une partie du capital investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Émetteur	SG Issuer ayant son siège à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier "CSSF". Rating de l'Émetteur : Non Applicable. Tribunal compétent : Tribunaux anglais				
Garant de l'Émetteur	Société Générale (Moody's A2/ Standard & Poor's A)* * Notation en vigueur au jour de l'édition de ce document. La Notation du Garant ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation du Garant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit. En cas de lancement avec un Émetteur qui n'est pas SG Issuer : La notation de l'Émetteur, et/ou du Garant de l'Émetteur le cas échéant à la Date de Lancement est égale ou supérieure à la notation de la Société Générale selon au moins l'une des principales agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's). Elle ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation de l'Émetteur, et/ou du Garant le cas échéant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit.				
Nature Juridique	Titre de Créance (Notes) (Dette Senior : Titre de créance bénéficiant d'un droit prioritaire de remboursement par rapport à une dette subordonnée)				
Devise	NOK Quanto				
Nominal émis (Le nominal émis est susceptible d'évoluer pendant la durée de vie du produit)	NOK 30 000 000 soit 3 000 Notes				
Coupure	NOK 10 000 soit 1 Note				
Montant Minimum de Transaction	NOK 10 000 soit 1 Note				
Date de Lancement	6 avril 2017				
Date de Constatation Initiale	11 mai 2017				
Date de Paiement	11 mai 2017				
Date de Constatation Finale	11 mai 2022				
Date de Maturité	26 mai 2022				
Prix d'Émission	100% de la Coupure				
Sous-jacent					
Indice	Ticker Bloomberg	ISIN	Sponsor de l'indice	Devise de cotation	Prix d'Exercice
Solactive Market Leaders 25 AR Index	WOLEAD Index	DE000SLA1854	Solactive AG	EUR	143,24
Prix d'Exercice	Cours de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Initiale				
Participation	100% de la hausse du Sous-jacent				
Remboursement à la Date de Maturité	<ul style="list-style-type: none"> Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice, alors le remboursement sera égal à : $\text{Coupure} \times [100\% + \text{Participation} \times (\text{Sous-jacent Final} / \text{Prix d'Exercice} - 1)]$ <p align="center">Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p>				

	<ul style="list-style-type: none"> Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 100% du Prix d'Exercice, alors le remboursement sera égal à : <p style="text-align: center;">Coupure x 100%</p> <p style="text-align: center;">Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p> <p><i>Où le Sous-jacent Final est le cours de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale.</i></p> <p><i>Et Prix d'Exercice est le Prix d'Exercice du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale.</i></p> <p><i>Livraison : L'investisseur est remboursé en numéraire.</i></p> <p><i>Rendement Brut, hors frais et taxes</i></p> <p><i>Sauf si faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du Garant</i></p>
Agent de Calcul	Société Générale
Agent de Paiement	Société Générale Bank & Trust, 11 avenue Emile Reuter, 2420 Luxembourg, Luxembourg
Place de cotation	NON
Liquidité en cours de vie du produit	<p>Sous condition de taille disponible et de conditions normales de marché, une liquidité pendant la durée de vie du produit sera assurée quotidiennement par l'Émetteur avec un écart du prix d'achat/vente de 1,00% au maximum. Si la taille de transaction souhaitée est trop importante au vu de la liquidité du Sous-jacent ou que la volatilité est trop élevée, alors l'Agent de Calcul se réserve le droit d'élargir, de façon discrétionnaire, l'écart du prix d'achat/vente. Le Prix Achat/Vente du produit comprend les intérêts cumulés qui sont susceptibles d'être reçus par l'investisseur. En situation de défaut probable ou avéré de l'Émetteur et/ou du Garant, la liquidité pendant la durée de vie du produit telle que décrite ci-dessus pourra être suspendue.</p> <p>Pour plus d'informations sur la valeur du produit en cours de vie, veuillez contacter votre banquier privé ou vous rendre sur le site suivant : https://www.privatebanking.societegenerale.be/fr/solutions-mesure/diversification/produits-structures-valuations/</p>
Convention de Jours Ouvrés pour les Paiements	<p>Suivant</p> <p><i>Suivant : Jour Ouvré suivant : la Date de Paiement sera différée au Jour Ouvré suivant</i></p>
Jours Ouvrés pour les Paiements	<p>Oslo</p> <p><i>On utilise le calendrier d'Oslo afin de déterminer les jours ouvrés où les paiements peuvent être effectués.</i></p>
Loi Applicable	Droit anglais
Restrictions de Commercialisation	<p>Le présent document ne constitue pas une offre de vente des Titres de Créance aux Etats-Unis d'Amérique. Les Titres de Créance ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au « US Securities Act » de 1933 tel que modifié. Sauf certaines exceptions, les Titres de Créance ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés à des personnes américaines "U.S. person".</p> <p>Pour une information détaillée sur les restrictions d'offre et de vente applicables aux Titres de Créance, l'investisseur a été prié, avant toute décision d'investissement, de se référer à la documentation d'émission des Titres de Créance. Toute personne se trouvant en possession du présent document a pris connaissance de ces restrictions et s'y conforme avant toute décision d'investissement.</p> <p><i>Les restrictions ci-dessus mentionnées ne constituent pas une indication définitive des juridictions où le produit ou son Sous-jacent peuvent être commercialisés, des restrictions additionnelles pouvant exister dans d'autres juridictions.</i></p>
Code ISIN du produit	XS1574492143
Publication de la valorisation	NON
Double valorisation	NON
Condition de Commercialisation	Le contenu de ce document n'a été soumis, visé, approuvé par aucun régulateur. Il est recommandé de prendre connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'intégralité de ce document et du prospectus et, en cas d'interrogation, de consulter un conseil externe.
Rémunérations de l'entité Société Générale Private Banking en qualité de commercialisateur	<p>L'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client perçoit une rémunération maximum de 1,00% par an du montant nominal des Titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée de vie initiale totale des Titres même en cas de remboursement ou de sortie avant la Date d'Echéance). Cette rémunération est incluse dans le Prix à l'achat*.</p> <p>* L'investisseur peut solliciter sans frais toute information complémentaire auprès de son entité Société Générale Private Banking.</p>
Droit d'Entrée	Néant
Droit de Sortie	Néant

Règlement/Livraison	Clearstream/Euroclear
Cadres d'investissement envisageables pour les clients de Société Générale Private Banking France	<p>Comptes titres Contrats d'assurance-vie et de capitalisation</p> <p>En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, le produit représentera une ou plusieurs unités de compte du contrat. La compagnie d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'elle ne garantit pas. La valeur du produit prise en compte pour la conversion en unités de compte est la valeur d'émission des titres. En cas du dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant la date de maturité du produit, la valorisation dépendra des paramètres du marché. La valorisation pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.</p> <p>Le présent document décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation dans le cadre desquels le produit peut être souscrit. Pour plus de précisions, l'investisseur doit se reporter aux documents contractuels de son contrat d'assurance vie ou de capitalisation.</p>
Taxes	<p>L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que tout paiement relatif aux titres de créances sera soumis aux lois et réglementations fiscales ainsi qu'aux autres lois et règlements applicables, comme décrit dans le prospectus d'émission des titres de créances de l'Émetteur.</p> <p>La Banque, que ce soit en sa qualité de banque ou de commercialisateur des titres de créance, n'est redevable d'aucune taxe, existante ou à naître, du fait de l'acquisition, la propriété ou le transfert par un investisseur de tout titre de créance, ou du fait d'un paiement ou d'un remboursement sur tout titre de créance. L'investisseur supportera notamment toutes taxes sur les transactions financières qui peuvent être applicables aux titres de créance et/ou leur Sous-jacent (telle que la taxe sur les transactions financières française, italienne ou portugaise), en particulier en cas de livraison physique d'un Sous-jacent auquel la taxe est applicable, payée par la Banque (ou tout autre intermédiaire financier) et en dernier lieu, par l'investisseur.</p> <p>L'investisseur devra, et s'engage à, rembourser immédiatement à la Banque (i) toute taxe que la Banque est tenue de payer, déduire ou retenir, et/ou (ii) tout montant déduit ou retenu par l'Émetteur ou tout intermédiaire (ou payé par la Banque à ces derniers) aux fins de payer une taxe relative aux titres de créances.</p> <p>Des particularités locales peuvent, le cas échéant, être précisées au sein des avertissements spécifiques par juridiction au terme de ce document.</p>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA SUISSE

Valeur du bond floor à l'émission	Information renseignée à la demande de l'investisseur
Code Telekurs / Internal Code	Information renseignée à la demande de l'investisseur
Catégorie ASPS	Information renseignée à la demande de l'investisseur
Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit	Information renseignée à la demande de l'investisseur

FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur reconnaît qu'il a été informé qu'un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, dérivés liés aux événements de crédits (« Credit Default Swap »), matières premières (...) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

Le produit ne constitue en aucun cas un produit à capital garanti. En cas d'évolution défavorable du Sous-jacent, l'investisseur peut subir en totalité la baisse du Sous-jacent. La valorisation pendant la durée de vie du produit peut être inférieure au prix d'émission. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui peut être dû, entre autres, aux fluctuations du Sous-jacent, la volatilité, aux taux d'intérêt et à l'éventuel risque de liquidité du produit, certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide.

Il est précisé en outre que l'entité garantissant ce produit structuré et/ou son Garant le cas échéant ont une notation et un risque de crédit qui peuvent changer depuis la Date de Lancement et pendant la vie du produit, impactant ainsi la valorisation du produit. Le remboursement de ce produit structuré est sujet à l'absence d'événement de crédit ou de défaut de la part de l'entité garantissant le produit structuré et/ou de son Garant le cas échéant depuis la Date de Lancement et pendant la vie du produit.

Ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) du produit mais seulement ses risques principaux. L'investisseur doit se reporter, avant toute décision d'investissement, à la partie "Facteurs de Risques" du prospectus, disponible sur le site internet de l'Émetteur.

Risque de perte du capital investi	L'investisseur est exposé à une éventuelle perte de la totalité de son capital initial investi à maturité, et en cours de vie en cas de rachat avant maturité.
Risque de crédit	L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de signature de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valorisation du produit).

	<p><u>Mention pour le bail-in :</u></p> <p>Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.</p>
Risque de marché	La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'évolution du Sous-jacent et connaître de fortes fluctuations, en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant. Elle peut être inférieure au prix d'émission.
Risque de liquidité	Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide. Un actif considéré comme ayant une faible liquidité est un actif qui ne peut être vendu au moment voulu compte tenu de l'incertitude de sa valeur ou de l'absence d'un marché dans lequel cet actif est régulièrement échangé.
Risque de volatilité	Ces titres sont des instruments volatiles. La valeur d'un instrument volatile est susceptible d'augmenter ou de diminuer de manière plus importante qu'un instrument non volatile.
Risque de change	Le remboursement du capital et le versement du gain potentiel seront effectués en NOK. Dans le cas d'un investisseur dont la devise de référence serait l'EUR et qui ne souhaiterait pas réinvestir en NOK mais plutôt convertir son capital et le gain potentiel en EUR, il convient de noter que ce montant libellé en EUR peut être inférieur ou supérieur au capital initialement investi ou au montant du gain potentiel perçu en raison du risque de change.
Effet de levier	Ces titres peuvent inclure un effet de levier. L'effet de levier peut être présent dans des produits dérivés d'instruments financiers complexes. Si un placement comprend un effet de levier, l'exposition effective à l'évolution du prix du Sous-Jacent augmente. L'effet de levier peut exposer l'investisseur à des pertes supérieures dans le cas où la valeur du Sous-jacent chute.
Événements exceptionnels affectant le produit et ou le(s) Sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée	<p>Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires de perturbation de marché pouvant affecter l'instrument ou les instruments Sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.</p> <p>Ces termes et conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. Ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est décrit dans le prospectus de base. Les investisseurs ont la possibilité, avant toute décision d'investissement, de lire l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, conditions définitives ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)). Cette documentation peut être consultée sur le site de l'Émetteur, et comprend notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant.</p>
Maturité Longue	Pour les produits de maturité supérieure à cinq ans, l'investisseur reconnaît être conscient des risques impliqués par une maturité longue et notamment l'impact que plusieurs paramètres de marchés, comme le risque de crédit, de change, les taux d'intérêt, les dividendes ou la volatilité peuvent avoir, en fonction des structures, sur la valorisation du produit. Si le produit est utilisé en tant que collatéral pour un prêt ou dans le cadre d'une opération avec levier, l'investisseur doit être conscient que la probabilité d'avoir des appels de marge sera beaucoup plus élevée.

AVERTISSEMENTS

Société Générale Private Banking est la ligne métier de Société Générale S.A. opérant à travers son siège au sein de Société Générale S.A. et son réseau (départements ou entités juridiques distinctes (succursales ou filiales)) localisé entre autres sur les territoires mentionnés en fin de document, agissant sous la marque « Société Générale Private Banking », et remettant le présent document.

Objet des Termes et Conditions

Le présent document de souscription est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité), ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de l'entité de la ligne métier Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ou un conseil en investissement, et ne constitue, de la part de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil, ni la sollicitation en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente du produit financier ou du/des Sous-jacents cités, ou de l'investissement dans la catégorie d'actifs mentionnée. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

Documentation afférente au produit

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est défini dans le prospectus de base.

Les investisseurs déclarent avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, Final Terms ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)), disponible sans frais sur le site internet de l'Émetteur et sur demande auprès de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, et comprenant notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant. Les modifications imprévues, non convenues contractuellement des conditions du produit, qui interviennent de manière imprévue pendant la durée de vie du produit, sont également disponibles sur le site de l'Émetteur.

Les « Notes » décrites dans le présent document sont émises dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 06/07/2016 (complété par les suppléments du 09/08/2016, 12/08/2016, 24/08/2016, 18/10/2016, 16/11/2016, 02/12/2016, 23/12/2016 et 25/01/2017), approuvé par la CSSF le 06/07/2016 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les éventuels suppléments à ce Prospectus et son résumé en français sont disponibles gratuitement sur <http://prospectus.socgen.com/disclaimer-page/redirect/26/>. Avant l'acquisition du produit, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site <http://prospectus.socgen.com/disclaimer-page/redirect/26/>. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

Risques liés au produit

Il est rappelé :

- Que ce produit est un produit de placement risqué alternatif à un investissement correspondant au Sous-jacent.
- Que ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques directs ou indirects liés au produit ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. L'investisseur doit lire attentivement, avant toute décision d'investissement, la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus de base,
- Qu'investir dans un seul type d'instrument financier peut conduire à une surexposition à certains risques financiers.

Dans le but d'attirer l'attention des investisseurs sur le risque lié à chaque solution d'investissement, le groupe Société Générale a classé chaque produit en fonction de son niveau de risque spécifique, sur une échelle de risque allant du niveau le moins risqué (niveau 0) au niveau le plus risqué (niveau 4). La classification de risques représente un indicateur de risque interne au groupe Société Générale. Ces indicateurs internes se fondent sur la Value at Risk 95% 1 an (VaR). La VaR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré puisse perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée (les performances passées et les simulations de performance ne sont pas un indicateur fiable des performances futures). Si la VaR 95% 1 an s'élève à y%, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de y% de sa valeur en un an s'élève à 95%.

Restrictions territoriales de commercialisation

L'investissement dans ce produit peut ne pas être autorisé dans certains pays ou peut n'être réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs. Ce document n'a pas vocation à être remis à une personne pour laquelle l'investissement dans le produit fait l'objet de restrictions ou dans un territoire où une telle remise serait restreinte ou illégale. Il est de la responsabilité de toute personne en possession de ce document de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires du territoire concerné. Ce document n'est en aucune manière destiné à être diffusé aux Etats-Unis et/ou à des US Persons. Les produits susceptibles d'être présentés ne peuvent pas être commercialisés ou vendus, directement ou indirectement sur le marché des Etats-Unis ou à un résident américain.

Compétence des investisseurs et adéquation du produit

Ce produit financier est réservé uniquement à des investisseurs avertis et compétents pour ces types de produits répondant à leurs objectifs en matière d'investissement et à leur profil d'investisseur, et suffisamment expérimentés et ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les avantages et les risques du produit. L'investisseur reconnaît être un investisseur averti sur ce type de produit financier.

Selon le cas et la législation applicable, l'investisseur reconnaît avoir été interrogé par son conseiller au sein de l'entité Société Générale Private Banking dont il est client afin de déterminer s'il est compétent pour procéder à l'investissement envisagé, et si cet investissement est compatible avec son profil et ses objectifs d'investissement, et reconnaît avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de la documentation contractuelle et informative y afférente, notamment des risques associés. *L'investisseur potentiel ne doit pas baser sa décision d'investissement et/ou donner une instruction d'investissement uniquement sur la base de ce document.*

L'investisseur déclare, préalablement à sa décision d'investir dans le produit financier concerné, s'être adressé à ses conseils juridiques, fiscaux et financiers indépendants afin d'obtenir toutes les informations financières, juridiques et fiscales qui lui ont permis d'évaluer les caractéristiques et les risques du produit envisagé, ainsi que son traitement fiscal, au regard de sa situation personnelle.

Toute souscription de produits peut avoir des conséquences fiscales et aucune entité de la ligne métier Société Générale Private Banking ne fournit de conseil fiscal. Le niveau de taxation peut varier dans le temps et dépend de la situation personnelle du souscripteur. Il appartient à tout investisseur de s'assurer auprès de son conseil fiscal local, préalablement à la souscription du produit, du traitement fiscal applicable à ce produit.

Avertissement d'ordre général

Les informations sur les performances passées figurant dans ce document ne garantissent en aucun cas les performances futures, peuvent ne pas se reproduire et ne sauraient constituer un indicateur fiable quant aux performances futures réelles. *La valeur d'un investissement n'est pas garantie et la valorisation d'investissements peut fluctuer.* Les éventuelles simulations et exemples contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et à des fins d'illustration uniquement. Les données historiques utilisées et les informations et avis cités, proviennent ou sont basés sur, notamment, des sources externes que Société Générale considère fiables mais qu'elle n'a pas elle-même vérifiées.

Société Générale et ses entités n'ont pas l'obligation de se référer à ce document dans le cadre de leurs relations avec leurs clients. Société Générale et ses entités ne seront responsables d'aucune perte ou préjudice direct ou indirect en lien avec l'utilisation d'informations contenues dans ce document sauf faute avérée.

Le prix et la valeur des produits financiers ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de l'inflation, de taux d'intérêts et de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des produits financiers libellés dans une devise différente de la vôtre.

La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés.

Conflit d'intérêts

En règle générale, les sociétés du groupe Société Générale peuvent être teneur de marché, effectuer des transactions concernant les titres auxquels il est fait référence dans ce document, et peuvent fournir des services bancaires aux sociétés mentionnées dans ce document, ainsi qu'à leurs filiales. Les sociétés du groupe Société Générale, peuvent, de temps à autre, réaliser des transactions, générer des profits, détenir des titres ou agir comme conseiller, courtier ou banquier en lien avec ces titres, ou des dérivés de ces titres, ou en lien avec les classes d'actifs mentionnées dans ce document. Les sociétés du groupe Société Générale peuvent être représentées au conseil de surveillance ou d'administration de ces sociétés.

Les employés du groupe Société Générale, ou les personnes ou entités qui leur sont liées, peuvent, de temps à autre, détenir une position dans un titre ou une classe d'actifs mentionné(e) dans ce document.

Société Générale peut acquérir ou liquider, de temps à autre, des positions dans les titres, ou actifs sous-jacent (y compris leurs dérivés) mentionnés dans ce document, ou dans tout autre actif le cas échéant, et par conséquent tout rendement pour un investisseur potentiel peut en être directement ou indirectement affecté.

Les sociétés du groupe Société Générale n'ont aucune obligation de divulguer ou de prendre en compte ce document dans le cadre de conseil ou de transactions avec un client ou au nom d'un client.

Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. A cet effet, les entités Société Générale Private Banking ont mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts pour prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de SGPB peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts qui leur a été remise par l'entité SGPB dont ils sont clients.

MENTIONS LEGALES ET AVERTISSEMENTS SPECIFIQUES

Les Bahamas :

Le présent document a été distribué aux Bahamas par Société Générale Private Banking (Bahamas) Ltd, dûment autorisée et régie par la « Securities Commission of the Bahamas », à ses clients privés, et n'a pas vocation à être distribué à des personnes ou entités désignées comme des citoyens bahamiens ou des résidents des Bahamas en vertu de la réglementation des changes en vigueur (« Exchange Control Regulations, 1956 ») aux Bahamas. Ce document n'est pas et n'a pas vocation, en aucune circonstance, à être interprété comme un acte de distribution de tout produit financier aux Bahamas. Ni la « Securities Commission of the Bahamas » ni aucune autorité similaire aux Bahamas, n'a revu ce document ni l'intérêt des produits financiers décrits, et aucune garantie n'est fournie à ce sujet.

Belgique :

Le présent document a été distribué en Belgique par Société Générale Private Banking SA, établissement de crédit belge de droit belge, contrôlé et supervisé par la Banque nationale de Belgique (NBB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), et sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE). Société Générale Private Banking SA est enregistrée auprès de la FSMA en tant que courtier d'assurances sous le numéro 61033A. Société Générale Private Banking SA a son siège social situé Kortrijksesteenweg 302, 9000 Gand, et est enregistrée au RPM de Gand sous le numéro TVA BE 0415.835.337. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.be.

Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit :

Pour les investisseurs moyens ayant la qualité de personnes physiques fiscalement résidentes en Belgique

Sur base de la législation fiscale en vigueur à la date d'établissement du présent document, les revenus des notes encaissés via un intermédiaire financière belge sont soumis au précompte mobilier de 30%. La retenue du précompte mobilier est libératoire dans le chef des investisseurs personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. La partie « Taxation » du Prospectus de Base décrit plus amplement le régime fiscal.

Taxe de bourse :

En cas de souscription sur le marché primaire, il n'y a pas de taxe de bourse due. En cas de vente en cours de vie d'un produit donnant droit au remboursement du capital investi à l'échéance (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant), une taxe de bourse sera due, qui s'élève à 0,09% (avec un plafond maximal de 1 300 EUR par transaction). En cas de remboursement en date d'échéance, il n'y a pas de taxe de bourse due.

En cas de souscription sur le marché primaire, il n'y a pas de taxe de bourse due. En cas de vente en cours de vie d'un produit ne donnant pas droit au remboursement du capital investi à l'échéance, une taxe de bourse sera due, qui s'élève à 0,27% (avec un plafond maximal de 1 600 EUR par transaction). En cas de remboursement en date d'échéance, il n'y a pas de taxe de bourse due.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Information complémentaire de droit belge : L'Émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier, les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

Service à contacter en cas de réclamation : En cas de réclamation, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre conseiller financier ou au Service de gestion des réclamations, Customer Care, Kortrijksesteenweg 302 9000 Gent, par fax (09/242.22.62) ou via email à customercare@sgpriv.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, rue Belliard 15-17 b.8, 1040 Bruxelles (www.ombudsfm.be) par fax (02/545.77.70) ou via email Ombudsman@Ombudsfm.be ou, si vous êtes un consommateur, le service de médiation pour le consommateur, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, par fax (02/808.71.29) ou via email contact@mediationconsommateur.be

Dubaï :

Le présent document a été distribué par Société Générale, DIFC Branch. Les produits ou services financiers ne sont disponibles que pour les clients ayant signé une convention client avec SG DIFC et répondant à la qualification de clients professionnels, avec des actifs liquides de plus d'un million de dollars, et qui ont une expérience et une compréhension suffisantes pour agir sur les marchés financiers concernés conformément aux règles de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Société Générale, DIFC Branch, est dûment autorisée et régie par la DFSA aux fins de fournir des services de conseil et d'arrangement. Société Générale, DIFC Branch, n'offre pas certains des produits et/ou services (tels que la gestion sous mandat, la gestion conseil ou le service Prime Market Access), mais les clients de la succursale peuvent le cas échéant accéder à ces produits et/ou services auprès de leur entité Société Générale Private Banking teneur de compte. La DFSA n'a ni revu ni approuvé le présent document. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.ae

France :

Sauf indication contraire expresse, le présent document est publié et remis par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE), et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493 orias.fr. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1.009.380.011,25 EUR au 31 mars 2016, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.fr.

Luxembourg :

Le présent document a été distribué au Luxembourg par Société Générale Bank and Trust (« SGBT »), établissement de crédit immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061, autorisé et régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE), et dont le siège social est sis 11 avenue Emile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.sgbt.lu.

SGBT n'a pas vérifié ni analysé les informations contenues dans le présent document et n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique de ces informations. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier n'a pas vérifié ni analysé les informations contenues dans le présent document.

Monaco :

Le présent document a été distribué à Monaco par Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M., sise 13, 15 Bd des Moulins, 98000 Monaco, Principauté de Monaco, régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Commission de Contrôle des Activités Financières. SGPB Monaco commercialise ce produit aux investisseurs qualifiés conformément au droit monégasque, l'établissement ne peut être tenu responsable de la gestion du produit parce qu'elle est effectuée par une société tierce. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.mc.

Suisse :

Le présent document a été distribué en Suisse par Société Générale Private Banking (Suisse) SA (« SGPBS »), dont le siège se trouve à la rue du Rhône 8, CP 5022, CH-1211 Genève 11. SGPBS est une banque autorisée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.ch.

Le présent document peut être obtenu gratuitement sous forme imprimée auprès de SGPBS.

Royaume Uni :

Le présent document a été distribué au Royaume Uni par SG Hambros Bank Limited, dont le siège social est situé 8 St. James's Square, Londres SW1Y 4JR ("SGPB Hambros"). SGPB Hambros est autorisé par la *Prudential Regulation Authority* et réglementé par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. La disponibilité des produits et services décrits dans ce document au Royaume-Uni peut être restreinte par la loi. De plus amples détails sont disponibles sur demande.

Jersey :

Le présent document a été distribué à Jersey par SG Hambros Bank (Channel Islands) Limited ("SGH CI Limited"), dont le siège social est situé PO Box 78, SG Hambros House, 18 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 8PR. Ce document n'a pas été autorisé ou revu par la *Jersey Financial Services Commission* ("JFSC"). SGH CI Limited est autorisé par la JFSC pour la réalisation d'activités d'investissement.

Guernesey :

Le présent document a été distribué sur ou depuis le Bailliage de Guernesey par SG Hambros Bank (Channel Islands) Limited – Guernsey Branch, dont la principale adresse à Guernesey est PO Box 6, Hambros House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 3AE. SG Hambros Bank (Channel Islands) Limited – Guernsey Branch est autorisée par la loi *Banking Supervision (Bailiwick of Guernsey) Law, 1994*, et par la loi *Protection of Investors (Bailiwick of Guernsey) Law, 1987*.

Gibraltar :

Le présent document a été distribué à Gibraltar par SG Hambros Bank (Gibraltar) Limited, dont le siège social est situé Hambros House, 32 Line Wall Road, Gibraltar ("SG Hambros Gibraltar"). SG Hambros Gibraltar est autorisée et réglementée par la *Gibraltar Financial Services Commission* pour ses activités bancaires, d'investissement et d'intermédiation en assurance. La disponibilité des produits et services décrits dans ce document peut être restreinte par la loi à Gibraltar. De plus amples détails sont disponibles sur demande.

Société Générale Private Banking Hambros fait partie de la ligne métier dédiée à la gestion privée du groupe Société Générale, à savoir « Société Générale Private Banking ». Société Générale banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE). Elle est aussi autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et supervisée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

<http://www.privatebanking.societegenerale.com>.

© Copyright Groupe Société Générale 2017. Tous droits réservés. L'utilisation, la reproduction, la redistribution et la divulgation non autorisées de tout ou partie du présent document sont interdites sans le consentement préalable de Société Générale.

Les symboles clés, Société Générale, Société Générale Private Banking sont des marques déposées de Société Générale. Tous droits réservés

Le soussigné, titulaire(s) ou mandataire(s) du dossier mentionné ci-dessous, souhaite souscrire au produit structuré précisé dans le présent document.

Nr de dossier :

Montant nominal :

Devise :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance, avant la souscription, du présent document et des caractéristiques et risques liés aux investissements en produits structurés y définis. Il/Elle reconnaît avoir reçu de la banque toutes les informations utiles lui permettant d'apprécier l'opportunité de souscrire au produit structuré susmentionné.

Date :

Signature(s) du (des) mandataire(s) :